



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 9 JUILLET 2024

CONVOCATION DU 2 JUILLET 2024

PRESIDENCE : Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DELIBERATION N° 2024-45-3

**SCHÉMA LOCAL DE RÉSILIENCE DU RÉSEAU (SLR)**

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 juillet à 14 heures 30,  
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen  
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,

*Collège départemental*

CORITON Bastien, LUCOT AVRIL Virginie, TERRIER Didier

*Collège EPCI*

BEURAIN Jean-Marie, BENARD Daniel, CHEMIN Jean-François, CORNU Pascal, GAILLON Jean-Marc, GARAND Sylvain, GENDRON Bruno, JEZEQUEL David, SAGOT Pascal, VAVASSEUR Olivier

Représentés,

*Collège Départemental*

MARTIN Pascal donne pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie, SAINT-MARTIN Florent donne pouvoir à TERRIER Didier

*Collège EPCI*

FOUCHE Gérard donne pouvoir à GAILLON Jean-Marc

Excusés,

*Collège Départemental*

BAZILLE Alain, BERTRAND Nicolas, BILOQUET Armelle, COTTEREAU Chantal, COUTEY Guillaume, DEMAZURE Julien, DURANDE Florence, FOURNIER Maryline, GARRAUD Valérie, GUEROULT Claire, LANGLOIS Nicolas, LHEUREUX Jérôme, RASSE LAMBRECQ Valentin, RENOUX Vincent, SINEAU-PATRY Cécile

*Collège EPCI*

BATUT Xavier, BRUMENT Jean-Jacques, COURSAULT Olivier, DELAUNAY Myriam, DELNOTT François, DEMAZIERES Mario, ELIE Céline, FLEURET Alain, GOUPIL Gervais, GRANDSIRE Bruno, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, MARCHANI Abdelkrim, MAUGER

Jean-Michel, MINEL Dany, PAYEN Jean-François, ROUSSEAU Jean-Nicolas, SERVAIS-PICORD Laurent, SOWYK Isabelle, TERNISIEN Rémy, VASSARD Hervé, VASSET Laurent

Secrétaire de séance : GAILLON Jean-Marc

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Considérant que le quorum est atteint,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2024-45-3 de Madame la Présidente,

Considérant, en application de l'article 6-5 des statuts, que le vote a lieu à main levée,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Prend acte que dans le cadre de la délégation de compétences du Comité syndical à Madame la Présidente, elle sollicitera les subventions relatives à l'élaboration d'un Schéma Local de Résilience,
- Prend acte que Madame la Présidente engagera les études nécessaires à l'élaboration d'un Schéma Local de Résilience dans le cadre de ladite délégation de compétences.

La Présidente  
de Seine-Maritime Numérique

Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	9	3
Nombre de membres représentés	1	2
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 9 JUILLET 2024

CONVOCAION DU 2 JUILLET 2024

PRESIDENCE : Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DELIBERATION N° 2024-45-4

**RAPPORT D'ACTIVITES 2023**

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 juillet à 14 heures 30,  
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen  
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,

*Collège départemental*

CORITON Bastien, LUCOT AVRIL Virginie, TERRIER Didier

*Collège EPCI*

BEURAIN Jean-Marie, BENARD Daniel, CHEMIN Jean-François, CORNU Pascal, GAILLON Jean-Marc, GARAND Sylvain, GENDRON Bruno, JEZEQUEL David, SAGOT Pascal, VAVASSEUR Olivier

Représentés,

*Collège Départemental*

MARTIN Pascal donne pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie, SAINT-MARTIN Florent donne pouvoir à TERRIER Didier

*Collège EPCI*

FOUCHE Gérard donne pouvoir à GAILLON Jean-Marc

Excusés,

*Collège Départemental*

BAZILLE Alain, BERTRAND Nicolas, BILOQUET Armelle, COTTEREAU Chantal, COUTEY Guillaume, DEMAZURE Julien, DURANDE Florence, FOURNIER Maryline, GARRAUD Valérie, GUEROULT Claire, LANGLOIS Nicolas, LHEUREUX Jérôme, RASSE LAMBRECQ Valentin, RENOUX Vincent, SINEAU-PATRY Cécile

*Collège EPCI*

BATUT Xavier, BRUMENT Jean-Jacques, COURSAULT Olivier, DELAUNAY Myriam, DELNOTT François, DEMAZIERES Mario, ELIE Céline, FLEURET Alain, GOUPIL Gervais, GRANDSIRE Bruno, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, MARCHANI Abdelkrim, MAUGER



Jean-Michel, MINEL Dany, PAYEN Jean-François, ROUSSEAU Jean-Nicolas, SERVAIS-PICORD Laurent, SOWYK Isabelle, TERNISIEN Rémy, VASSARD Hervé, VASSET Laurent

Accusé de réception  
Réception par le préfet : 16/07/2024

Secrétaire de séance : GAILLON Jean-Marc

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le Règlement intérieur du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Considérant que le quorum est atteint,

Après avoir eu communication préalable du rapport d'activités 2023 de Madame la Présidente,

Considérant, en application de l'article 6-5 des statuts, que le vote a lieu à main levée,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- Prend acte de la présentation du rapport d'activités 2023.

La Présidente  
de Seine-Maritime Numérique

Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	9	3
Nombre de membres représentés	1	2
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 9 JUILLET 2024

CONVOCATION DU 2 JUILLET 2024

PRESIDENCE : Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DELIBERATION N° 2024-45-5

**RAPPORT ANNUEL 2023 DU DELEGATAIRE CONNECT76 EN CHARGE DE L'EXPLOITATION  
TECHNIQUE ET COMMERCIALE DU RESEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE DE COMMUNICATIONS  
ELECTRONIQUES A TRES HAUT DEBIT DE LA SEINE-MARITIME**

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 juillet à 14 heures 30,  
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen  
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,

*Collège départemental*

CORITON Bastien, LUCOT AVRIL Virginie, TERRIER Didier

*Collège EPCI*

BEURAIN Jean-Marie, BENARD Daniel, CHEMIN Jean-François, CORNU Pascal, GAILLON Jean-Marc, GARAND Sylvain, GENDRON Bruno, JEZEQUEL David, SAGOT Pascal, VAVASSEUR Olivier

Représentés,

*Collège Départemental*

MARTIN Pascal donne pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie, SAINT-MARTIN Florent donne pouvoir à TERRIER Didier

*Collège EPCI*

FOUCHE Gérard donne pouvoir à GAILLON Jean-Marc

Excusés,

*Collège Départemental*

BAZILLE Alain, BERTRAND Nicolas, BILOQUET Armelle, COTTEREAU Chantal, COUTEY Guillaume, DEMAZURE Julien, DURANDE Florence, FOURNIER Maryline, GARRAUD Valérie, GUEROULT Claire, LANGLOIS Nicolas, LHEUREUX Jérôme, RASSE LAMBRECQ Valentin, RENOUX Vincent, SINEAU-PATRY Cécile

*Collège EPCI*

BATUT Xavier, BRUMENT Jean-Jacques, COURSAULT Olivier, DELAUNAY Myriam, DELNOTT François, DEMAZIERES Mario, ELIE Céline, FLEURET Alain, GOUPIL Gervais, GRANDSIRE Bruno, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, MARCHANI Abdelkrim, MAUGER Jean-Michel, MINEL Dany, PAYEN Jean-François, ROUSSEAU Jean-Nicolas, SERVAIS-PICORD Laurent, SOWYK Isabelle, TERNISIEN Rémy, VASSARD Hervé, VASSET Laurent

Secrétaire de séance : GAILLON Jean-Marc

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

Considérant que le quorum est atteint,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2024-45-5 de Madame la Présidente,

Considérant, en application de l'article 6-5 des statuts, que le vote a lieu à main levée,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Prend acte de la transmission du rapport annuel du délégataire Connect76 en charge de l'exploitation technique et commerciale du réseau de communications électroniques à Très Haut Débit de la Seine-Maritime, au titre de l'exercice 2023,
- Autorise Madame la Présidente à signer tout acte administratif y afférent.

La Présidente  
de Seine-Maritime Numérique

Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	9	3
Nombre de membres représentés	1	2
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/





EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 9 JUILLET 2024

CONVOCATION DU 2 JUILLET 2024

PRESIDENCE : Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DELIBERATION N° 2024-45-6-1

### **ADHÉSION À UN GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC**

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 juillet à 14 heures 30,  
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen  
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,

*Collège départemental*

CORITON Bastien, LUCOT AVRIL Virginie, TERRIER Didier

*Collège EPCI*

BEURAIN Jean-Marie, BENARD Daniel, CHEMIN Jean-François, CORNU Pascal, GAILLON Jean-Marc, GARAND Sylvain, GENDRON Bruno, JEZEQUEL David, SAGOT Pascal, VAVASSEUR Olivier

Représentés,

*Collège Départemental*

MARTIN Pascal donne pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie, SAINT-MARTIN Florent donne pouvoir à TERRIER Didier

*Collège EPCI*

FOUCHE Gérard donne pouvoir à GAILLON Jean-Marc

Excusés,

*Collège Départemental*

BAZILLE Alain, BERTRAND Nicolas, BILOQUET Armelle, COTTEREAU Chantal, COUTEY Guillaume, DEMAZURE Julien, DURANDE Florence, FOURNIER Maryline, GARRAUD Valérie, GUEROULT Claire, LANGLOIS Nicolas, LHEUREUX Jérôme, RASSE LAMBRECQ Valentin, RENOUX Vincent, SINEAU-PATRY Cécile

*Collège EPCI*

BATUT Xavier, BRUMENT Jean-Jacques, COURSAULT Olivier, DELAUNAY Myriam, DELNOTT François, DEMAZIERES Mario, ELIE Céline, FLEURET Alain, GOUPIL Gervais, GRANDSIRE Bruno, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, MARCHANI Abdelkrim, MAUGER

Jean-Michel, MINEL Dany, PAYEN Jean-François, ROUSSEAU Jean-Nicolas, SERVAIS-PICORD Laurent, SOWYK Isabelle, TERNISIEN Rémy, VASSARD Hervé, VASSET Laurent

Secrétaire de séance : GAILLON Jean-Marc

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Considérant que le quorum est atteint,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2024-45-6-1 de Madame la Présidente,

Considérant, en application de l'article 6-5 des statuts, que le vote a lieu à main levée,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Autorise l'adhésion du Syndicat au groupement d'intérêt public SIB et autorise Madame la Présidente à signer tout acte administratif y afférent,
- Accepte la convention cadre constitutive du SIB et son règlement intérieur,
- Désigne Madame la Présidente comme représentante de Seine-Maritime Numérique au sein du groupement SIB.

La Présidente  
de Seine-Maritime Numérique

Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	9	3
Nombre de membres représentés	1	2
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/





EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 9 JUILLET 2024

CONVOCATION DU 2 JUILLET 2024

PRESIDENCE : Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DELIBERATION N° 2024-45-6-2

**CONVENTION PORTANT MISE À DISPOSITION DE L'OUTIL « PLEIADE »**

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 juillet à 14 heures 30,  
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen  
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,

*Collège départemental*

CORITON Bastien, LUCOT AVRIL Virginie, TERRIER Didier

*Collège EPCI*

BEURAIN Jean-Marie, BENARD Daniel, CHEMIN Jean-François, CORNU Pascal, GAILLON Jean-Marc, GARAND Sylvain, GENDRON Bruno, JEZEQUEL David, SAGOT Pascal, VAVASSEUR Olivier

Représentés,

*Collège Départemental*

MARTIN Pascal donne pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie, SAINT-MARTIN Florent donne pouvoir à TERRIER Didier

*Collège EPCI*

FOUCHE Gérard donne pouvoir à GAILLON Jean-Marc

Excusés,

*Collège Départemental*

BAZILLE Alain, BERTRAND Nicolas, BILOQUET Armelle, COTTEREAU Chantal, COUTEY Guillaume, DEMAZURE Julien, DURANDE Florence, FOURNIER Maryline, GARRAUD Valérie, GUEROULT Claire, LANGLOIS Nicolas, LHEUREUX Jérôme, RASSE LAMBRECQ Valentin, RENOUX Vincent, SINEAU-PATRY Cécile

*Collège EPCI*

BATUT Xavier, BRUMENT Jean-Jacques, COURSAULT Olivier, DELAUNAY Myriam, DELNOTT François, DEMAZIERES Mario, ELIE Céline, FLEURET Alain, GOUPIL Gervais, GRANDSIRE Bruno, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, MARCHANI Abdelkrim, MAUGER

Jean-Michel, MINEL Dany, PAYEN Jean-François, ROUSSEAU Jean-Nicolas, SERVAIS-PICORD Laurent, SOWYK Isabelle, TERNISIEN Rémy, VASSARD Hervé, VASSET Laurent

Réception par le préfet : 16/07/2024

Secrétaire de séance : GAILLON Jean-Marc

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Considérant que le quorum est atteint,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2024-45-6-2 de Madame la Présidente,

Considérant, en application de l'article 6-5 des statuts, que le vote a lieu à main levée,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Autoriser Madame la Présidente à signer la convention permettant la mise à disposition de l'outil PLEIADE et tout acte administratif y afférent.

La Présidente  
de Seine-Maritime Numérique

Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	9	3
Nombre de membres représentés	1	2
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 9 JUILLET 2024

CONVOCATION DU 2 JUILLET 2024

PRESIDENCE : Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DELIBERATION N° 2024-45-7-1

### **AUTORISATION DU RECOURS A L'APPRENTISSAGE**

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 juillet à 14 heures 30,  
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen  
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,

*Collège départemental*

CORITON Bastien, LUCOT AVRIL Virginie, TERRIER Didier

*Collège EPCI*

BEURAIN Jean-Marie, BENARD Daniel, CHEMIN Jean-François, CORNU Pascal, GAILLON Jean-Marc, GARAND Sylvain, GENDRON Bruno, JEZEQUEL David, SAGOT Pascal, VAVASSEUR Olivier

Représentés,

*Collège Départemental*

MARTIN Pascal donne pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie, SAINT-MARTIN Florent donne pouvoir à TERRIER Didier

*Collège EPCI*

FOUCHE Gérard donne pouvoir à GAILLON Jean-Marc

Excusés,

*Collège Départemental*

BAZILLE Alain, BERTRAND Nicolas, BILOQUET Armelle, COTTEREAU Chantal, COUTEY Guillaume, DEMAZURE Julien, DURANDE Florence, FOURNIER Maryline, GARRAUD Valérie, GUEROULT Claire, LANGLOIS Nicolas, LHEUREUX Jérôme, RASSE LAMBRECQ Valentin, RENOUX Vincent, SINEAU-PATRY Cécile

*Collège EPCI*

BATUT Xavier, BRUMENT Jean-Jacques, COURSAULT Olivier, DELAUNAY Myriam, DELNOTT François, DEMAZIERES Mario, ELIE Céline, FLEURET Alain, GOUPIL Gervais, GRANDSIRE Bruno, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, MARCHANI Abdelkrim, MAUGER



Jean-Michel, MINEL Dany, PAYEN Jean-François, ROUSSEAU Jean-Nicolas, SERVAIS-PICORD Laurent, SOWYK Isabelle, TERNISIEN Rémy, VASSARD Hervé, VASSET Laurent

Réception par le préfet : 16/07/2024

Secrétaire de séance : GAILLON Jean-Marc

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6227-1 à L. 6227-12 et D. 6271-1 à D. 6275-5,

Vu la sollicitation de l'avis du comité social territorial en date du 02/07/2024,

Vu les statuts du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Considérant que le quorum est atteint,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2024-45-7-1 de Madame la Présidente,

Considérant, en application de l'article 6-5 des statuts, que le vote a lieu à main levée,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Décide de recourir au contrat d'apprentissage,
- Décide de conclure, dès la rentrée scolaire 2024, un contrat d'apprentissage conformément au tableau, selon les deux possibilités suivantes :

Service d'accueil	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé	Durée de la formation
DGS	Chargé de projet usages numériques	Ingénieur	3 ans
DGS	Chargé de projet usages numériques	Technicien Supérieur	2 ans

- D'autoriser la Présidente à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis,

- Les dépenses correspondantes, notamment salaires et frais de formation, seront inscrits au budget.

La Présidente  
de Seine-Maritime Numérique

Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	9	3
Nombre de membres représentés	1	2
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/





EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 9 JUILLET 2024

CONVOCATION DU 2 JUILLET 2024

PRESIDENCE : Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DELIBERATION N° 2024-45-7-2

**CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE**  
**A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE**

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 juillet à 14 heures 30,  
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen  
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,

*Collège départemental*

CORITON Bastien, LUCOT AVRIL Virginie, TERRIER Didier

*Collège EPCI*

BEURAIN Jean-Marie, BÉNARD Daniel, CHEMIN Jean-François, CORNU Pascal, GAILLON Jean-Marc, GARAND Sylvain, GENDRON Bruno, JEZEQUEL David, SAGOT Pascal, VAVASSEUR Olivier

Représentés,

*Collège Départemental*

MARTIN Pascal donne pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie, SAINT-MARTIN Florent donne pouvoir à TERRIER Didier

*Collège EPCI*

FOUCHÉ Gérard donne pouvoir à GAILLON Jean-Marc

Excusés,

*Collège Départemental*

BAZILLE Alain, BERTRAND Nicolas, BILOQUET Armelle, COTTEREAU Chantal, COUTEY Guillaume, DEMAZURE Julien, DURANDE Florence, FOURNIER Maryline, GARRAUD Valérie, GUÉROULT Claire, LANGLOIS Nicolas, LHEUREUX Jérôme, RASSE LAMBRECQ Valentin, RENOUX Vincent, SINEAU-PATRY Cécile

*Collège EPCI*

BATUT Xavier, BRUMENT Jean-Jacques, COURSAULT Olivier, DELAUNAY Myriam, DELNOTT François, DEMAZIERES Mario, ELIE Céline, FLEURET Alain, GOUPIL Gervais, GRANDSIRE Bruno,



LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, MARCHANI Abdelkrim, MAUGER Jean-Michel, MINEL Dany, PAYEN Jean-François, ROUSSEAU Jean-Nicolas, SERVAIS-PICORD Laurent, SOWYK Isabelle, TERNISIEN Rémy, VASSARD Hervé, VASSET Laurent

Secrétaire de séance : GAILLON Jean-Marc

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L332-23.2,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le Règlement intérieur de Seine-Maritime Numérique,

Considérant que le quorum est atteint,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2024-45-7-2 de Madame la Présidente,

Considérant, en application de l'article 6-5 des statuts, que le vote a lieu à main levée,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Décide de créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint administratif territorial pour effectuer les missions d'assistant administratif suite à un accroissement saisonnier d'activité, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> août 2024 pour une durée maximale de 6 mois sur une période de 12 mois,
- Décide que la rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur,
- Dit que la dépense correspondante est inscrite au chapitre 012 du budget primitif du budget principal.

La Présidente  
de Seine-Maritime Numérique

Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	9	3
Nombre de membres représentés	1	2
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/